

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 MARS 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 24 février 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON (à son arrivée à 18h54), Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 18h43), Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Jean-Marc DAMAIS, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND, Bernard TRILLAT, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Elham AOUN (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h58), Danielle BISILLON (avant son arrivée à 18h54), François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET (avant son arrivée à 18h43), Jean-François DELDICQUE, Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, Corinne MAGNIN, Fabien RAJON, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h58).
Céline REVOL est remplacée par Bernard TRILLAT.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Valérie ARGOUD donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Alain COURBOU donne pouvoir à Philippe GUERIN, Frédéric LELONG donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, José RODRIGUES donne pouvoir à Jean-Paul PAGET.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil communautaire du 02 février 2023.

Arrivées de Jean-Marc BOUVET à 18h43, Danielle BISILLON à 18h54, et Géraldine STIVAL à 18h58 (avec le pouvoir d'Elham AOUN), le quorum est modifié.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Direction générale

1.1 (2023-13) Approbation du projet de convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 1 opposition (Jean-Louis REYNAUD), 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Président

Il s'agit d'adopter le projet de convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Développement durable et Mobilités

1.2 (2023-14) Rapport Développement Durable 2022 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, 7^{ème} Vice-président

Il s'agit de prendre acte du rapport de Développement Durable pour l'année 2022.

1.3 (2023-15) Convention d'occupation temporaire pour le parking de la gare de Cessieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 1 abstention (Gilles BOURDIER ne prend pas part au vote))

Rapport de Gilles BOURDIER, 7^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver la convention d'occupation temporaire pour le parking de la gare de Cessieu.

1.4 (2023-16) Convention d'occupation temporaire pour l'accès à la gare de La Tour du Pin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 1 abstention (Gilles BOURDIER ne prend pas part au vote))

Rapport de Gilles BOURDIER, 7^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver la convention d'occupation temporaire pour l'accès à la gare de La Tour du Pin.

Environnement et GEMAPI, collecte et recyclage des déchets

1.5 (2023-17) Aide au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, 4^{ème} Vice-présidente

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 640 €, pour l'année 2023, au Centre de sauvegarde de la faune sauvage, le « Tichodrome ».

1.6 (2023-18) Adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, 4^{ème} Vice-présidente

Il s'agit d'approuver l'adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 1 000 € pour l'année 2023.

1.7 (2023-19) Convention de prêt à usage agricole d'une parcelle pour le Syndicat Apicole Dauphinois (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, 4^{ème} Vice-présidente

Il s'agit d'approuver la convention de prêt d'une parcelle à usage agricole entre la Communauté de communes et le Syndicat Apicole Dauphinois.

1.8 (2023-20) Plan de gestion des ripisylves de l'EPAGE de la Bourbre (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, 4^{ème} Vice-présidente

Il s'agit d'approuver la mise en place d'une convention pour la gestion des ripisylves par l'EPAGE de la Bourbre sur les parcelles propriétés de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

2. RESSOURCES

Administration générale et commande publique

2.1 (2023-21) Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 1 abstention (Bernard BADIN ne prend pas part au vote))

Rapport de Daniel VITTE, 2^{ème} Vice-président

Il s'agit de déléguer au Président, et pour la durée de son mandat, l'ensemble des compétences énumérées et de définir l'étendue des délégations consenties dans les conditions définies.

2.2 (2023-22) Création d'un Comité Social Territorial (CST)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, 2^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver la création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution, en son sein, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

2.3 (2023-23) Créations de postes – mars 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, 2^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver la création de trois postes permanents à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine (catégorie C), un poste permanent à temps non complet (18h hebdomadaires) au grade d'adjoint technique (catégorie C), un poste permanent à temps non complet (65 %) au grade de Puéricultrice territoriale.

2.4 (2023-24) Convention d'adhésion à l'assistance du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 1 opposition (Jean-Louis REYNAUD), 1 abstention (Danielle BISILLON))

Rapport de Daniel VITTE, 2^{ème} Vice-président

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à l'assistance du Centre de Gestion de l'Isère sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL.

Stratégie financière, stratégie patrimoniale et systèmes d'informations

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les 7 délibérations suivantes, relatives aux Comptes de gestion :

Comptes de gestion :

2.5 (2023-25) Budget Général : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2.6 (2023-26) Budget annexe des Actions Economiques : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Actions Economiques dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2.7 (2023-27) Budget annexe du service de l'Eau : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Eau dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2.8 (2023-28) Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2.9 (2023-29) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2.10 (2023-30) Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de Zones dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

2.11 (2023-31) Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte de Gestion 2022

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les 7 délibérations suivantes, relatives aux Comptes administratifs.

Sortie de Magali GUILLOT à 20h15, avant lecture des projets des comptes administratifs (sa voix ne sera pas comptabilisée pour les votes des comptes administratifs), le quorum est modifié.

Comptes administratifs :

2.12 (2023-32) Budget Général : Compte Administratif 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget Général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

2.13 (2023-33) Budget annexe des Actions Economiques : Compte Administratif 2022

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe des Actions Economiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

2.14 (2023-34) Budget annexe du service de l'Eau : Compte Administratif 2022

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du service de l'Eau de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

2.15 (2023-35) Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte Administratif 2022

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du service de l'Assainissement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

2.16 (2023-36) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte Administratif 2022

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

2.17 (2023-37) Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte Administratif 2022

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe des Aménagements de Zones de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

2.18 (2023-38) Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte Administratif 2022

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2022 du Budget annexe de la Zone de l'Izelette de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté.

Retour de Magali GUILLOT à 20h16, le quorum est modifié.

2.19 (2023-39) Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, 3^{ème} Vice-président

Il s'agit d'acter le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 et d'approuver les échanges portant sur les orientations budgétaires 2023.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2023-40) Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, 1^{er} Vice-président

Il s'agit d'approuver les montants maximums de subventions allouées dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

Urbanisme, emploi, insertion

3.2 (2023-41) Rachat du tènement de l'ancienne Friche de La Corderie dans le cadre de la Convention Opérationnelle entre la commune de Saint Clair de la Tour, l'EPORA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, 6^{ème} Vice-présidente

Il s'agit d'approuver le rachat du tènement de l'ancienne Friche de la Corderie à l'EPORA par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné dans les conditions prévues à la convention opérationnelle susvisée.

Habitat et services à la population

3.3 (2023-42) Convention de partenariat 2023 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND, 8^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2023.

3.4 (2023-43) Convention de partenariat 2023 entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND, 8^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre l'AGEDEN et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2023, de valider la contribution de l'AGEDEN à hauteur de 134 199 € TTC dont la répartition entre les services est indiquée dans la délibération, d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'AGEDEN au titre de l'année 2023 et de valider la cotisation pour l'adhésion à l'AGEDEN à hauteur de 100€.

3.5 (2023-44) Subvention 2022 au Conseil Habitat Jeune de la Mutualité Française Isère sur les activités menées en 2021 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND, 8^{ème} Vice-président

Il s'agit d'accepter le versement pour l'année 2022 de la subvention du Conseil Habitat Jeunes pour un montant de 2000€ basée sur les activités menées en 2021.

3.6 (2023-45) Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 28 logements - SDH - Les Molières, Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND, 8^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver les termes et conditions de la délibération, accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 168 514,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 280 857,00 euros et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (2023-46) Tarifs des stages d'alternative aux poursuites pénales à compter du 1^{er} janvier 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, 5^{ème} Vice-président

Il s'agit d'approuver les tarifs des stages d'alternative aux poursuites pénales à compter du 1^{er} janvier 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h25.

Publication le 10/03/2023